



Info-négo

20 janvier 2017

Le mouvement de grève : c'est parti !

C'est dans une proportion de plus de 90 % que les membres des syndicats CSN du secteur préhospitalier ont voté en faveur de la grève générale illimitée !

Ainsi, nous enverrons des avis de grève dans les prochains jours, visant l'ensemble des 46 accréditations du secteur préhospitalier FSSS-CSN. Ensemble, nous sommes 3600 paramédics, répartitrices, répartiteurs et employé-es de soutien.

Notre comité de stratégie, réunissant le comité national de négociation, le comité d'information et de mobilisation et les conseillers syndicaux de la CSN, travaille actuellement à finaliser la stratégie de la grève. Notre objectif principal est de dégager une série de moyens qui seront exercés en cascade et d'autres en continu, déployés de la façon la plus efficace et en phase avec la réalité des membres de chacune de nos accréditations.

Cette grève sera inédite. Pour la première fois, nous mènerons, dans tout le Québec, une grève pouvant nous amener à cesser diverses activités jugées non essentielles par les instances appropriées. Le message sera on ne peut plus clair : on veut une bonne convention !

Négociations

Aux tables de négociation, peu de progrès ont été réalisés. Du côté des regroupements provinciaux d'employeurs (CSAQ, FCPQ, APAR) les discussions sur les aspects normatifs sans incidence monétaire sont soit terminées, soit très avancées, ce qui n'est pas le cas à Urgences-Santé.

Quant aux aspects opérationnels et à nos demandes à incidence monétaire, aucun progrès n'a été réalisé. De plus, le 20 janvier, la CSAQ nous a informés qu'elle ne reprendrait pas les négociations tant que nous n'aurons pas conclu une entente avec le ministère à propos du régime de retraite. Les employeurs invoquent qu'ils doivent savoir de quelle façon nous réglerons cet enjeu avant d'aborder quelque autre enjeu à incidence monétaire.

Rappelons que nos priorités communes sont :

- Les salaires et la progression dans les échelles ;
- La bonification du régime de retraite ;
- L'organisation du travail, la diminution de la charge de travail et la révision des horaires de travail (abolition des 7/14)
- La santé et la sécurité au travail

Rencontre avec le ministre

Par ailleurs, le 19 janvier, nous avons rencontré le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, et ce à sa demande. Ce fut l'occasion pour nous de lui présenter notre lecture de la situation et de le sensibiliser aux problèmes que nous vivons depuis que le ministère a choisi de se désengager de la négociation. Nous avons réitéré notre position à l'effet que le ministère a un rôle incontournable à jouer dans le secteur, notamment en ce qui a trait au régime de retraite, aux assurances, à la charge de travail, aux horaires de travail ainsi qu'à la formation, et ce afin d'assurer la cohésion et la cohérence de tout le système préhospitalier.

De plus, il est essentiel que le ministère participe aux travaux sur nos principales priorités de négociation, car non seulement les budgets mais aussi diverses normes de gestion relèvent directement du ministère.

Notre délégation était composée du vice-président de la FSSS-CSN, Dany Lacasse, du responsable du secteur préhospitalier FSSS-CSN, Jean Gagnon, du conseiller syndical FSSS-CSN, Sylvain Meunier, et d'un adjoint au comité exécutif de la CSN, Michel Forget. Le ministre était accompagné d'un attaché politique.

Plus que jamais, il est clair pour nous que le ministère de la Santé et des Services sociaux devra intervenir afin de permettre un déblocage. C'est pourquoi, très bientôt, nous déclencherons la grève.

